

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTISENE PM 2 X 5 L F  
UFI : XHWA-107S-J008-AF36

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Mentions de danger	: H314 H410	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P102 <b>Prévention:</b> P280  <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 P304 + P340 + P310 P305 + P351 + P338 + P310  <b>Élimination:</b> P501	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Alcools en C9-11, éthoxylés	C9-11 PARETH-3	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 5 - < 10
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-	LAURYLAMINE	Acute Tox. 3; H301	>= 5 - < 10

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

1,3-diamine	DIPROPYLENEDIAMIN E 219-145-8 01-2119980592-29	Skin Corr. 1A; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Lauramine oxide (INCI)	308062-28-4 931-292-6 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 3 - < 5
acide citrique	CITRIC ACID 201-069-1 01-2119457026-42	STOT SE 3; H335 Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets  
corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent  
lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer  
des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant)

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Désinfectants

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine LAURLAMINE DIPROPYLENEDIAMIN E	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg
	Consommateurs	Dermale		0,54 mg/kg

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)		0,2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3
Lauramine oxide (INCI) 308062-28-4	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,44 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Eau douce	0,001 mg/l
	Sol	45,34 mg/kg
	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	STP	1,33 mg/l
Lauramine oxide (INCI) 308062-28-4	Eau douce	0,0335 mg/l
	Eau de mer	0,00335 mg/l
	STP	24 mg/kg
	Oral(e)	11,1 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	5,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,524 mg/kg
acide citrique CITRIC ACID	Sol	1,02 mg/kg
	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	> 1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 8,6, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,005 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

#### Alcools en C9-11, éthoxylés

##### C9-11 PARETH-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
DL50: > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg

#### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

##### LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 243,6 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

DL50 (Rat, mâle): 280 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Lauramine oxide (INCI)

#### 308062-28-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 1.064 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### acide citrique

#### CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### Alcools en C9-11, éthoxylés

#### C9-11 PARETH-3:

Résultat : Irritation de la peau

### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

#### LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 3 mn  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque de graves brûlures.

### Lauramine oxide (INCI)

#### 308062-28-4:

Espèce : Lapin

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritant

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### Alcools en C9-11, éthoxylés

##### C9-11 PARETH-3:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

##### Lauramine oxide (INCI)

##### 308062-28-4:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

##### acide citrique

##### CITRIC ACID:

Résultat : Irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### Alcools en C9-11, éthoxylés

##### C9-11 PARETH-3:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

##### LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### Lauramine oxide (INCI)

##### 308062-28-4:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### acide citrique

##### CITRIC ACID:

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### **LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:**

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Cellules de hamster chinois  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de hamster chinois  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### **LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 9 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
BPL : oui

Espèce : Chien  
NOAEL : 20 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 409

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

BPL : oui  
Espèce : Rat  
NOAEL : 15 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 90 d  
BPL : oui

### Lauramine oxide (INCI)

#### 308062-28-4:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 88 mg/kg  
Méthode : voir texte créé par l'utilisateur

### acide citrique

#### CITRIC ACID:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Alcools en C9-11, éthoxylés 68439-46-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine 2372-82-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,45 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,073 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,024 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Test de Reproduction  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,054 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
BPL: oui
- CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0069 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 0,8 mg/l  
Méthode: DIN 38412  
BPL:
- CE50 (boue activée): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui
- Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1
- Lauramine oxide (INCI)**  
**308062-28-4:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,67 mg/l

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

- Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 3,46 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poisson): 0,42 mg/l  
Durée d'exposition: 302 d  
Méthode: OPPTS 850.1500
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,266 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,067 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,143 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,42 mg/l  
Durée d'exposition: 302 d  
Espèce: Poisson
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia (Daphnie)  
Type de Test: Test de Reproduction  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- acide citrique**  
**77-92-9:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les algues : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

Durée d'exposition: 8 Tage  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### **Alcools en C9-11, éthoxylés**

##### **68439-46-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 F

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### **2372-82-9:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Type de Test: Test de Zahn-Wellens  
Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Type de Test: voir texte créé par l'utilisateur  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 79 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D  
BPL: oui

Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 12 - 15 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.875 mg/g  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD) : 721 mg/g  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

#### **Lauramine oxide (INCI)**

##### **308062-28-4:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 360 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 123 mg/g

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

### acide citrique

#### 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 19 d  
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### 2372-82-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,46  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

### acide citrique

#### 77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### 2372-82-9:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

#### Composants:

#### **N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

##### 2372-82-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### acide citrique

#### 77-92-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Composants:

##### **LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
07 06 99  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : 1760  
IMDG : 1760  
IATA : 1760

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.  
(N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)

IATA : Corrosive liquid, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8  
IMDG : 8  
IATA : 8

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Code de classification : C9  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### IMDG

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
No EMS Numéro : F-A, S-B

#### IATA

(Cargo) : Corrosive liquid, n.o.s.  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,12 %  
6,71 g/l  
contenu en COV sans eau
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,12 %  
1,23 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois
- Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface non ioniques, Parfums, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE, LIMONENE, LINALOOL

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

## ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 1113194

Numéro de commande: 0713194

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

**ACTISENE PM 2 X 5 L F**

**WM 1113194**

**Numéro de commande: 0713194**

Version 2.3

Date de révision 25.08.2022

Date d'impression 04.11.2024

500000004900